



Règlement du football



Règlement de football, version juillet 2018

Special Olympics
Switzerland





Sommaire

1 Dispositions générales.....	3
1.1 Droit de participation.....	4
1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel.....	4
1.3 Restrictions.....	4
2 Disciplines.....	5
3 Règles de compétition.....	5
3.1 Football à 11 joueurs.....	5
3.2 Football à 7 joueurs.....	5
3.3 Tournoi en salle.....	7
3.4 Low Ability Level.....	7
4 Advancement.....	8
5 Divisioning.....	8
5.1 Philosophie.....	8
5.2 Critères de répartition.....	8
5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances.....	9
5.4 Responsabilité du coach.....	9
6 Unified Sport.....	10
7 Règlement et application.....	10



1 Dispositions générales

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental.¹ La vision de Special Olympics Switzerland (SOSWI) est la valorisation, l'acceptation et l'égalité des personnes en situation de handicap mental.

Special Olympics s'efforce de proposer aux sportifs présentant différents niveaux de performances des sports appropriés et adaptés à leurs capacités.

La philosophie sportive de Special Olympics se fonde sur deux principes centraux qui le distinguent fondamentalement des autres organisations sportives :

- Advancement – un développement progressif adapté aux capacités individuelles lors de l'entraînement et de la compétition.²
- Divisioning – la répartition des sportifs dans des groupes homogènes de capacités.³

Le fondement de la philosophie sportive de Special Olympics est l'«Article 1» de Special Olympics International (SOI). Les documents complémentaires se trouvent sur <https://www.specialolympics.org/sports.aspx>. Au même endroit, se trouvent aussi d'autres documents tels que les «Sport Rules» et les «Coaching Guides».

Le règlement de football se fonde sur les règles officielles de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), consultables sur www.fifa.com.

Le règlement de football de SOSWI est basé sur les «Special Olympics Sports Rules for Football» de SOI: Celui-ci se trouve sur le site d'internet de SOI (voir ci-dessus).

En cas de divergences ou de conflits d'objectifs par rapport aux règles de FIFA, les règlements de SOSWI et de SOI prévalent.

Ce dernier est valable pour l'ensemble des compétitions de football de SOSWI. Lors des compétitions et des manifestations internationales, les règles appliquées sont celles du pays organisateur, respectivement celles de SOI.

A des fins de simplification et de compréhension, le règlement est rédigé au masculin. Ainsi, quand il est question de sportifs, les sportives sont aussi concernées.

¹Toutes activités de Special Olympics Switzerland sont destinées aux personnes en situation de handicap mental et/ou présentant une déficience intellectuelle, une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie comportementale.

² Voir chapitre 4

³ Voir chapitre 5



1.1 Droit de participation

Sont autorisés à participer aux compétitions de Special Olympics :

- Les personnes en situation de handicap mental et/ou présentant une déficience intellectuelle, une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie comportementale.
- Toutes personnes à partir de 8 ans.

Les compétitions de SOSWI sont ouvertes à tous les sportifs. Ceci signifie que la participation ne présuppose aucune affiliation à une association, à un club ni aucune appartenance à une institution, à une école spécialisée ou à tout autre établissement.

D'autres dispositions s'appliquent aux sportifs présentant un handicap sensoriel (voir point 1.2).

1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel

Les sportifs présentant un handicap sensoriel peuvent participer aux manifestations de Special Olympics. Lors de compétitions, si ces personnes ont besoin de soutien sous la forme d'un accompagnement par un guide ou d'une aide matérielle, elles doivent auparavant demander une autorisation à SOSWI. Délivrée par le Sports Coordinator du sport concerné, elle est valable pour toutes les compétitions. Le Sports Coordinator informe les Sports Officials de sa décision. Ces derniers véhiculent l'information lors des événements et la transmettent aux autres participants ainsi qu'aux coaches.

À tout moment l'autorisation peut être annulée par l'une des deux parties. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la situation doit avoir lieu.

1.3 Restrictions

Un petit pourcentage de personnes atteintes de trisomie 21 (syndrome de Down) (moins de 10%) présente une instabilité entre les vertèbres cervicales C 1 et C 2. Ce trouble, également appelé «instabilité atlanto-axiale» (ci-après : AAI), peut provoquer des accidents si la colonne vertébrale cervicale est exposée à des extensions ou à des flexions extrêmes.

Les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI doivent se soumettre à un examen médical approprié, afin d'exclure le risque de compresser les vertèbres cervicales.

En 2015, SOI a publié de nouvelles règles qui définissent les conditions de participation aux événements de Special Olympics. Ainsi, les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI ne peuvent en principe pas participer aux compétitions de Special Olympics, sauf si suite au premier diagnostic médical, un neurologue effectue un deuxième examen et informe le sportif ainsi que ses parents ou son tuteur des éventuelles conséquences. Le sportif et ses parents ou son tuteur doivent confirmer leur connaissance de la situation et donner leur accord à la participation par écrit, en apposant leur signature au document.

Les sportifs qui ont déjà effectué un examen radiologique et qui ne sont pas atteints de l'AAI ne nécessitent aucun autre examen. Les sportifs atteints de trisomie 21 et qui, à partir du 01.01.2016, participent pour la première fois à une compétition de SOSWI doivent se soumettre à un examen tel que mentionné plus haut.

Des informations approfondies à ce sujet se trouvent dans l'article 1 des « Sport Rules » de Special Olympics (Addendum E - PARTICIPATION OF INDIVIDUALS WHO MIGHT HAVE SPINAL CORD COMPRESSION OR ATLANTO-AXIAL INSTABILITY).



En football, le jeu de tête représente un sérieux danger pour ces sportifs. Pour cette raison, les sportifs atteints de trisomie 21 et d'instabilité atlanto-axiale ne peuvent pas jouer au football dans le cadre des compétitions de Special Olympics.

2 Disciplines

Sont énumérées, ci-après, les disciplines pouvant être proposées lors des compétitions officielles de SOSWI. La vue d'ensemble n'est ni exhaustive ni obligatoire. Les organisateurs sont libres de proposer d'autres disciplines officielles listées par SOI.

Disciplines officielles :

1. Compétition d'équipes de 11 joueurs
2. Compétition d'équipes de 7 joueurs
3. Compétition d'équipes « Unified Sport » de 11 ou 7 joueurs
4. Tournoi en salle

Remarque :

En Suisse, toutes les disciplines ne sont pas encore proposées. Cependant, SOSWI s'efforce toujours de donner aux personnes « aux compétences sportives restreintes » possibilité de participer aux manifestations.

3 Règles de compétition

3.1 Football à 11 joueurs

Le football à 11 joueurs se pratique sur la base des règles actuelles de la FIFA, à l'exception des points suivants :

- La durée de jeu est définie par le comité d'organisation de la compétition en fonction du niveau et de la condition physique des joueurs.
- La taille du terrain varie entre 45 x 90 m et 90 x 120 m.
- La durée de jeu minimale pour un match est fixée à 2 x 15 minutes.
- Les équipes peuvent effectuer autant de changements qu'elles le souhaitent pour autant que les joueurs soient tous inscrits sur la feuille de match.
- Un joueur remplacé peut revenir sur le terrain.
- Les changements peuvent être effectués lorsque le ballon sort du terrain, durant la mi-temps, après un but ou lors d'un arrêt de jeu.
- Le hors-jeu ne peut être prononcé que dans la surface de réparation (16 mètres).
- Les passes en retrait au gardien ne sont autorisées que dans les catégories les plus basses.
- Les règles relatives au gardien de but ne sont pas appliquées de façon stricte.

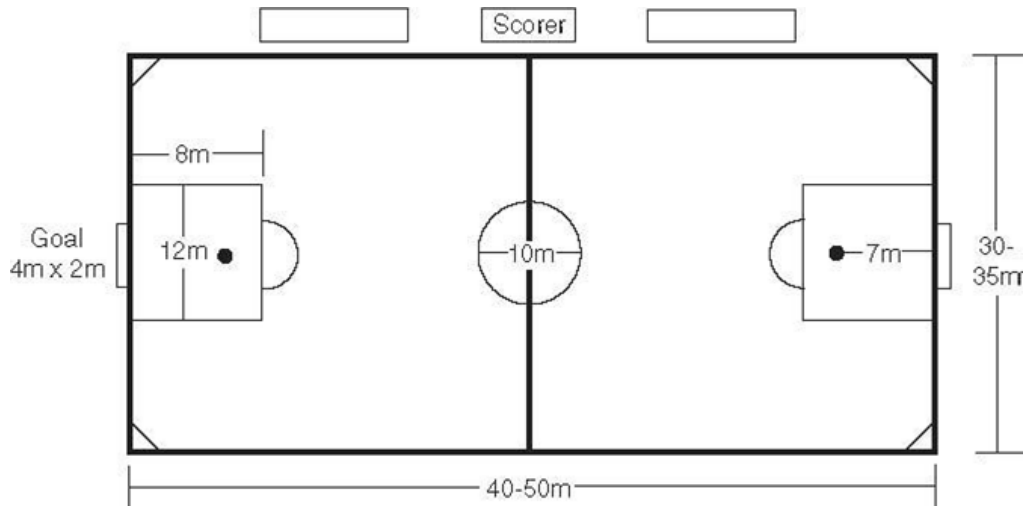
3.2 Football à 7 joueurs

Les règles auxquelles sont soumises les équipes de 7 joueurs sont les mêmes que pour les équipes de 11, à l'exception des points suivants :

- La taille du terrain varie entre 50 x 35 m et 70 x 50 m.
- La taille recommandée des cages est de 5 x 2 m (4 x 2 m au minimum).



- La surface de but mesure 8 x 2 m. (8 x 12 m au minimum).
- Le terrain doit être délimité de la manière suivante :



- Les bancs sont exclusivement réservés aux entraîneurs et aux joueurs.
- Les spectateurs doivent rester à leur place.
- Une équipe est composée d'un gardien de but, de 6 joueurs présents sur le terrain et de remplaçants.
- Les changements peuvent être effectués à tout moment (changement volant), mais seulement au niveau de la ligne médiane.
- La durée d'un match est de 2 x 15 minutes sans changement de côté.
- La première équipe annoncée effectue le coup d'envoi.
- Le port de protège-tibias est obligatoire.
- Sur les côtés, le terrain est délimité par les lignes de touche.
- Il n'y a pas d'engagement aux 5 mètres de la part du gardien. Ce dernier peut dégager le ballon de la main ou du pied.
- En dehors des penaltys et des corners, les coups francs sont tous tirés indirectement.
- La touche doit être effectuée correctement.
- La règle des passes en retrait n'est pas en vigueur.
- S'il commet une faute importante, le joueur peut être envoyé 2 minutes sur le banc de touche. Pendant ce temps, il ne peut pas être remplacé par un autre joueur.
- S'il fait preuve d'un comportement antisportif, un joueur peut être exclu pour un ou plusieurs matchs (décision du jury).
- Un joueur ne peut jouer que dans une équipe.
- L'entraîneur ne peut pas entrer sur le terrain pour renforcer son équipe.
- En cas d'égalité au classement :
 1. Confrontation directe,
 2. Différence de buts,
 3. Nombre de buts,
 4. Tirs au but (5 tireurs)
- Il est de la responsabilité du participant de contracter une assurance. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. Une assistance est à disposition.
- En cas d'imprévu, le jury décide des mesures à prendre.



3.3 Tournoi en salle

De manière générale, les règles sont les mêmes que pour le football à 7 joueurs, à l'exception des points suivants :

- Une équipe est composée d'un gardien de but, de 5 joueurs présents sur le terrain et de remplaçants.
- Les changements peuvent être effectués à tout moment (changement volant), mais seulement au niveau de la ligne médiane.
- La durée minimale d'un match est de 2 x 7 minutes sans changement de côté.
- Le port de protège-tibias est obligatoire.
- La première équipe annoncée effectue le coup d'envoi et joue de droite à gauche, vu du jury.
- Sur les côtés, le terrain est délimité d'un côté, par la ligne située vers le jury, de l'autre par le mur avec lequel on joue.
- La zone dans laquelle on peut renvoyer le ballon à la main est la surface de réparation (6 mètres).
- Il n'y a pas d'engagement de la part du gardien. Ce dernier peut dégager le ballon de la main ou du pied.
- Si le ballon touche le plafond, l'équipe adverse obtient un coup franc.
- En dehors des penaltys et des corners, les coups francs sont tous tirés indirectement.
- La rentrée de touche doit être effectuée au pied.
- La règle des passes en retrait n'est pas en vigueur.
- S'il commet une faute importante, le joueur peut être envoyé 2 minutes sur le banc de touche. Pendant ce temps, il ne peut pas être remplacé par un autre joueur.
- S'il fait preuve d'un comportement antisportif, un joueur peut être exclu pour un ou plusieurs matchs (décision du jury).
- Un joueur ne peut jouer que pour une équipe.
- L'entraîneur ne peut pas entrer sur le terrain pour renforcer son équipe.
- En cas d'égalité au classement :
 1. Confrontation directe,
 2. Différence de buts,
 3. Nombre de buts,
 4. Tirs au but (5 tireurs)
- Il est de la responsabilité du participant de contracter une assurance. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. Un centre médical est à disposition.
- En cas d'imprévu, le jury décide des mesures à prendre.

3.4 Low Ability Level

Les disciplines LAL sont proposées aux sportifs présentant des capacités motrices moyennement à fortement restreintes. Les sportifs aux capacités moins restreintes doivent être encouragés à s'inscrire dans d'autres disciplines (voir chapitre 4 Avancement). SOI a donc défini des performances pour les disciplines LAL, comme limite à ne pas dépasser pour pouvoir prendre part à ces épreuves.

En football, aucune discipline spéciale n'est proposée. Si besoin, les règles de jeu peuvent néanmoins être adaptées pour que les joueurs présentant des capacités restreintes puissent pratiquer ce sport.



4 Advancement

Les coaches proposent un sport et un entraînement y relatif adaptés aux capacités des sportifs. A ce titre, l'accent est mis sur le développement individuel. L'objectif est de favoriser autant se faire que peut l'autonomie des sportifs.

En règle générale, les sportifs doivent d'abord participer à des compétitions locales et régionales avant de prendre part à des manifestations nationales, voire internationales. L'entraînement constitue le fondement du succès du sportif. C'est là qu'il peut démontrer qu'il possède les capacités nécessaires pour participer aux compétitions dans la catégorie choisie.

La participation à des manifestations internationales est généralement soumise à une sélection, dont la responsabilité incombe à la commission Sport de SOSWI. De manière générale, tous les sportifs peuvent participer à des compétitions internationales. Les performances individuelles ne sont pas considérées comme un facteur restrictif. La commission sport définit les directives de participation ainsi que les critères de sélection, et qui les publie sur le site Internet de SOSWI : www.specialolympics.ch.

5 Divisioning

5.1 Philosophie

C'est par son principe de Divisioning que Special Olympics se distingue de toutes les autres organisations sportives. Special Olympics garantit des compétitions équitables et passionnantes aux sportifs de tous les niveaux de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais des tours préliminaires de divisioning et des finales. Lors des finales les sportifs se mesurent dans des groupes de capacités homogènes et de niveau de performance équivalent. En règle générale, la composition de ces groupes de capacités – le Divisioning – s'effectue sur la base des performances réalisées lors de tours préliminaires. Si lors d'une manifestation on renonce au tour de Divisioning par manque de temps, (par exemple pour les compétitions d'une journée), le Divisioning se fonde sur les performances des athlètes communiquées par les coaches pour établir des groupes homogènes de capacités.

Un vainqueur et un classement sont établis pour chacun des groupes homogènes de capacités.

5.2 Critères de répartition

Au sein d'une discipline, la répartition des sportifs en catégorie se fait selon les critères suivants :

1. **Performances**

Selon les performances communiquées lors de l'inscription ou selon les résultats du tour préliminaire.

2. **Sexe**

Les sportifs sont normalement séparés selon leur sexe. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par le genre.



3. Age

En présence d'un nombre suffisant de sportifs et d'équipes, les catégories d'âge officielles sont utilisées : **8-11 ans/12-15 ans/16-21 ans/22-29 ans/30 ans et plus**. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par l'âge.

Les groupes homogènes de capacités sont composés d'au minimum 3 sportifs et de 8 sportifs au maximum. L'écart des capacités au sein d'un groupe ne doit normalement pas excéder 15%. A cet égard, le Sport Official⁴ a la possibilité d'appliquer les critères de catégorisation de manière flexible si cela permet de former des catégories plus équitables en termes de capacités. En fonction du nombre de participants et de l'organisation d'une compétition, il est possible de renoncer à certains critères pour garantir l'homogénéité des groupes, notamment aux critères 2 (sexe) et 3 (âge). Cette décision revient au Sport Official.

5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances

Les sportifs sont encouragés à s'améliorer. Ainsi, une amélioration des performances entre le tour préliminaire (ou les performances communiquées lors de l'inscription) et la compétition est souhaitable.

Il est toutefois exigé des sportifs qu'ils fournissent les meilleures performances possibles dès le tour préliminaire. C'est uniquement de cette façon qu'ils pourront être « catégorisés » correctement. Si l'amélioration des performances est possible et souhaitable, elle ne doit toutefois pas dépasser les valeurs suivantes :

- Amélioration de 15% de la performance
- Amélioration de 20% de la performance dans les catégories Low Level Ability

Si l'amélioration des performances entre les finales et le tour préliminaire est supérieure cela signifie que le sportif a été faussement « catégorisé ». Si ce pourcentage d'amélioration est dépassé, le sportif est disqualifié (Maximum Effort Rule).

Lors de compétitions d'un jour, il n'est souvent pas possible d'effectuer le tour préliminaire. Dans ce cas, le coach doit annoncer le niveau de performance actualisé de l'athlète lors de son inscription.

L'équipement, ainsi que l'utilisation de l'équipement auxiliaire ou de personne d'accompagnement pour les sportifs avec handicap sensoriel doivent être les mêmes soit lors du tour de divisioning, soit en finale, de manière que toute la compétition puisse être effectuée dans les mêmes conditions (voir Article 1, SOI).

5.4 Responsabilité du coach

Si, selon l'évaluation de son coach, un sportif est affecté à une catégorie inférieure à son niveau, il lui incombe de communiquer cette erreur de catégorisation au jury. Il doit le faire au moyen du « Improved Performance Form » disponible au bureau de la compétition. En l'absence d'un tel formulaire, le coach a l'obligation de communiquer immédiatement l'erreur de catégorisation au Sport Official (le responsable de la compétition) lors de l'annonce de la répartition finale.

⁴ Le Sport Official est le responsable technique d'une manifestation: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.



6 Unified Sport

Special Olympics propose le concept de l'«Unified Sport» dans de nombreux sports.

Ce concept prévoit que des sportifs sans handicap et des sportifs en situation de handicap mental forment une équipe. Idéalement, les sportifs avec et sans handicap présentent des capacités équivalentes et ont le même âge.

Pour le moment, les possibilités de pratiquer le football dans le cadre d'Unified Sport en Suisse sont limitées. Si besoin, cette option peut néanmoins être proposée. Dans ce cas, les règles de jeu sont adaptées au règlement de football de SOI.

7 Règlement et application

La rédaction de ce règlement incombe au Technical Coordinator du football⁵, en accord avec le Sport Director de Special Olympics Switzerland.

L'application de ce règlement lors d'une compétition relève de la responsabilité du Sport Official (responsable technique).

En cas de différences entre les règlements dans les différentes langues, c'est la version en Allemand qui fait foi.

Si nécessaire, SOSWI adapte les règlements en fonction d'un changement de situation et réagit aux éventuels développements. Il est possible de soumettre des suggestions de modifications de ce règlement en envoyant un e-mail à l'adresse suivante: sport@specialolympics.ch

⁵ Le Technical Coordinator est le responsable d'un sport: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.